

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN

Date de la convocation : 19 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-06-09 C - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, adjointe au Maire, rappelle qu'il a été attribué des subventions aux associations ; elle indique qu'une subvention exceptionnelle de 300€ a été sollicitée par l'association Ecotriouzoune.

Par ailleurs, Lionel ROUSSET, adjoint au Maire, indique que le cinéma municipal a projeté ce 23 novembre, un documentaire poignant de Sophie Delourme, sur des femmes qui témoignent avec courage des violences conjugales qu'elles ont subies ; L ROUSSET propose que les recettes de la séance diffusée au cinéma le 23 novembre soient intégralement reversées à l'association « SOS Violences conjugales 19 » sous forme de subvention exceptionnelle.

Les membres du Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**

COMPLETE le tableau approuvé lors de la séance du 31 mars 2025 en attribuant une enveloppe exceptionnelle, d'une part de 300€ à l'association du Ecotriouzoune et d'autre part, de 100€ à l'association SOS Violences conjugales 19

La secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Le 10 Décembre 2025
Pour extrait conforme
Le Maire de Meymac


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251215-2025-06-09-C-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025